

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015  
Remplace la version : 1.17

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

---

## SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1. Identifiant du produit : PROTEC 10

Voir la section 3 pour les informations REACH.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations décommandées

Utilisation de la substance ou du mélange : Industriel général

Limites d'emploi : Donnée non disponible.

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité : Air Products N.V.  
Leonardo Da Vincilaan 19  
1831 Diegem  
Belgique  
BTW BE 0402052330 RPR Brussel

Adresse email - Informations techniques : GASTECH@airproducts.com

Téléphone : +32 (0)78 15 52 02

1.4. Téléphone en cas d'urgence : Bouteilles, Vrac, Medical  
32-28083237  
Centre anti-poison  
07 0245245 / +32 70245245

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classement selon la réglementation 1272/2008 (CLP )

Gaz inflammables - Catégorie 1 H220:Gaz extrêmement inflammable.  
Gaz sous pression - Gaz comprimé. H280:Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### 2.2. Étiqueter les éléments selon la réglementation 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes/symboles de danger

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016



Mentions d'avertissement Danger

Notifications de danger :

H220:Gaz extrêmement inflammable.  
H280:Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Notifications de précaution :

Prévention : P210:Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Intervention : P377 :Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.  
P381 :Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

Stockage : P403:Stocker dans un endroit bien ventilé.

## 2.3 Autres dangers

Gaz à haute pression.  
Peut causer l'asphyxie rapide.  
Extrêmement inflammable.  
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.  
Risques d'explosion en cas de mélange dans l'air au-dessus de la limite inférieure d'inflammabilité.  
Les atmosphères à concentrations élevées qui peuvent causer l'asphyxie sont également inflammables et il ne faut pas y pénétrer.  
Évitez de respirer le gaz.  
Un appareil respiratoire autonome est requis.

## Effets sur l'environnement

Non nocif.

## SECTION 3: Composition/information sur les composants

Substance/Mélange : Mélange

Composants	EINECS / ELINCS Numéro	CAS Numéro	Concentration (Volume)
hydrogene	215-605-7	1333-74-0	10 %
azote	231-783-9	7727-37-9	90 %

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

Composants	Classement (CLP)	Reg. REACH #
hydrogene	Flam. gas 1 ;H220 Press. Gas (Comp.) ;H280	
azote	Press. Gas (Comp.) ;H280	

Si les numéros d'enregistrement REACH sont absents, la substance est soit exemptée d'enregistrement, soit d'atteint pas le volume minimum nécessitant un enregistrement, soit délai d'enregistrement n'est pas écoulé. Se référer à la section 16 pour le texte intégral de chaque formule de risque (R) et de manipulation (H) pertinente.

Concentration nominale. Pour la composition exacte, veuillez-vous référer aux spécifications techniques d'Air Products.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premier secours

- Conseils généraux : Déplacer la victime dans une zone non contaminée en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau : Non applicable
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.
- Inhalation : En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Mettre la victime à l'air libre. En cas d'arrêt ou de difficulté respiratoire, administrer la respiration assistée. Un supplément d'oxygène peut être nécessaire. En cas d'arrêt cardiaque, des personnes qualifiées doivent immédiatement entreprendre la réanimation cardio-respiratoire. Demander conseil à un médecin.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, à la fois aigus et retardés

- Symptômes : L'exposition à une atmosphère pauvre en oxygène peut causer les symptômes suivants: Vertiges. Salivation. Nausée. Vomissements. Perte de mobilité/conscience

### 4.3 Indication de la nécessité de contacter un médecin et de suivre un traitement spécial

Donnée non disponible.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

- Moyen d'extinction approprié : Utilisez les moyens d'extinction appropriés pour étouffer le feu.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.2 Dangers particuliers

- : En cas d'exposition à la chaleur ou à une flamme, la bouteille se videra rapidement ou éclatera. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

de la substance ou du mélange : d'eau. Éteignez l'incendie seulement si le débit de gaz peut être arrêté. Si possible coupez l'alimentation en gaz et laissez le feu brûler. Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Éteindre les autres feux. Éloignez-vous du récipient et refroidissez-le avec de l'eau depuis un endroit protégé. Refroidir les récipients à proximité en les aspergeant de grandes quantités d'eau jusqu'à l'extinction du feu. Si les flammes venaient à s'éteindre par accident, une re-inflammation explosive est possible; Par conséquent des mesures appropriées doivent être prises comme l'évacuation totale afin de protéger le personnel des fragments de bouteilles ou des fumées toxiques en cas de rupture.

5.3 Conseils destinés aux pompiers : Dans les espaces confinés utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. N'entrez pas dans un espace confiné ou dans un espace où la concentration de gaz inflammable est supérieure à 10% de la limite inférieure d'inflammabilité. Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse. Ne pas décharger dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage : Ventiler la zone. Approchez prudemment les zones de fuite.

Conseils supplémentaires : Augmentez la ventilation dans la zone de rejet et contrôlez l'atmosphère. Si la bouteille ou le robinet fuit, téléphonez au numéro d'urgence d'Air Products. En cas de fuite dans le réseau d'utilisation, fermez le robinet de la bouteille, dépressurisez lentement puis purgez avec un gaz inerte avant de procéder à la réparation.

6.4 Référence à d'autres sections : Pour plus d'informations, se reporter aux sections 8 et 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions de manipulation

Manipulez les bouteilles correctement: ne les tirez pas; ne les faites ni rouler ni glisser et ne les laissez pas

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18

Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873

Date d'impression 21.05.2016

tomber. La température dans les zones de stockage ne doit pas excéder 50° C. Les gaz comprimés et liquides cryogènes ne doivent être manipulés que par des personnes ayant l'expérience et la formation nécessaire. Avant l'utilisation du produit, vérifiez son identité sur l'étiquette. Il est important de connaître les propriétés et les risques du produit avant son utilisation. En cas de doute concernant les procédures à appliquer pour un gaz particulier, contactez le fournisseur. Ne retirez pas et n'effacez pas les étiquettes d'identification du contenu. Pour déplacer des bouteilles, utilisez l'équipement prévu à cet effet (diables, chariots etc.), même pour les courtes distances. Laissez la protection du robinet en place jusqu'à ce que la bouteille soit fixée contre un mur ou contre un autre objet et soit prête à être utilisée. Utilisez une clé à chaîne pour retirer des chapeaux trop serrés ou rouillés. Avant le branchement du récipient, assurez-vous que le système est compatible avec le gaz et sa pression d'utilisation. Avant le branchement au réseau, assurez-vous que des retours produits dans le conteneur sont impossibles. Assurez-vous que le système est compatible avec le gaz et sa pression d'utilisation. Assurez-vous que l'étanchéité du système a été vérifiée avant son utilisation. Utilisez des détendeurs de pression appropriés lorsque la pression d'utilisation est inférieure à la pression de stockage. N'introduisez aucun objet (clef, tournevis, etc.) dans les ouvertures des chapeaux de bouteilles. Vous risquez d'endommager le robinet et de créer une fuite. Ouvrez doucement le robinet. En cas de difficulté pour manoeuvrer le robinet de la bouteille, n'insistez pas et contactez le fournisseur. Fermez la vanne du récipient après chaque utilisation et quand il est vide, même s'il est toujours connecté au réseau. N'essayez jamais de réparer ou de modifier les robinets et les accessoires de sécurité. Les robinets endommagés doivent être signalés immédiatement au fournisseur. Fermez le robinet du récipient après chaque usage et quand le récipient est vide. Remettez en place les chapeaux, écrous et capuchons de protection dès que vous déconnectez le récipient du système. Ne pas soumettre les récipients à des chocs mécaniques anormaux. N'essayez jamais de soulever une bouteille par son chapeau ou sa collerette. N'utilisez pas les bouteilles en tant que rouleaux ou supports. Utilisez-les uniquement en tant que récipients à gaz. N'allumez jamais un arc sur une bouteille de gaz et n'utilisez jamais une bouteille dans un circuit électrique. Il est interdit de fumer pendant l'utilisation du produit ou la manipulation des récipients. Ne comprimez jamais un gaz ou un mélange de gaz sans consulter le fournisseur. N'essayez jamais de transférer le gaz d'une bouteille ou d'un récipient dans un autre. Installez des clapets anti-retours dans les tuyauteries. Purgez l'air de l'installation avant d'introduire le gaz. Lorsque vous retournez la bouteille, munissez-la de son écrou ou capuchon de protection étanche. N'utilisez jamais de flammes ou d'appareils de chauffages électriques afin d'augmenter la pression d'un récipient. Les récipients ne doivent pas être exposés à des températures de plus de 50°C (122°F). Assurez-vous que l'équipement est convenablement mis à la terre.

## 7.2 Conditions à respecter pour un entreposage sans danger, y compris mention de toute incompatibilité

Les bouteilles doivent être entreposées dans un endroit spécial, bien ventilé (de préférence en plein air). Respectez toutes les règles et les exigences locales qui concernent le stockage des récipients. L'état général des récipients stockés, y compris l'absence de fuite, doit être vérifié régulièrement. Protégez les réservoirs stockés à l'air libre de la rouille. Les réservoirs ne devraient pas être stockés dans des conditions qui pourraient accélérer leur corrosion.

Les récipients doivent être stockés en position verticale. Les robinets doivent être bien fermés et le cas échéant les écrous et capuchons de protection vissés sur les sorties de robinets. Les chapeaux et collerettes de protection doivent être mis en place. Tenez les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stockez les récipients dans des endroits protégés contre les risques d'incendie et éloignés de sources de chaleurs et d'ignition. Les bouteilles vides et les bouteilles pleines devraient être stockées séparément. La température de la zone de stockage ne doit pas dépasser 50°C. Interdiction de fumer lors de la manipulation des produits ou des récipients. Affichez les panneaux, « Interdit de fumer » et « Pas de flamme nue » dans la zone du stockage. Les quantités stockées de gaz inflammables ou toxiques doivent être maintenues au minimum. Retournez au fournisseur les récipients vides dans les délais réglementaires.

## Mesures techniques/Précautions

Les récipients doivent être stockés séparément selon leurs catégories (inflammables, toxiques, etc.) et en accord

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18

Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873

Date d'impression 21.05.2016

avec les réglementations locales. Tenir à l'écart des matières combustibles. L'équipement électrique dans les zones de stockage doit être compatible avec les matières inflammables stockées. Les récipients contenant des gaz inflammables doivent être stockés loin de toutes matières combustibles. Là où c'est nécessaire, les réservoirs contenant de l'oxygène et des produits oxydants doivent être séparés des gaz inflammables par une paroi résistante au feu.

## 7.3 Usages finaux spécifiques

Se référer à la section 1 ou à la fiche de données de sécurité éventuelle.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

si applicable, se référer à la partie détaillée de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations sur CSA.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Assurez une ventilation naturelle ou mécanique (anti-déflagrante) afin de rester en dessous des limites inférieures d'inflammabilité.

#### Equipement de protection individuelle

- |  |   |
|--|---|
| Protection respiratoire                                      | : Les atmosphères à concentrations élevées qui peuvent causer l'asphyxie sont également inflammables et il ne faut pas y pénétrer.  |
| Protection des mains   | : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.<br>Norme EN 388 - Gants de protection contre les risques mécaniques.   |
| Protection des yeux et du visage                             | : Le port de lunettes de sécurité est recommandé lors de la manipulation des bouteilles<br>Norme EN 166 - Protection personnel des Yeux.  |
| Protection de la peau et du corps                            | : Considérer le port de vêtements de sécurité anti-feu et anti-électricité statique.<br>Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée.<br>Norme EN ISO 1149-5 - vêtements de protection: Propriétés électrostatiques.<br>Des chaussures de sécurité sont recommandées pour la manipulation des bouteilles.<br>Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité. |
| Instructions spéciales concernant la protection et l'hygiène | : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.   |
| Contrôle des expositions environnementales                   | : si applicable, se référer à la partie détaillée de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations sur CSA.  |

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

## 9.1 Informations sur les propriétés physico-chimiques de base

- (a/b) L'état physique/couleur : Gaz comprimé. Incolore.
- (c) Odeur : Non déterminé.  
(c) Odeur : Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Non détectable à l'odeur.
- (d) Densité : 0.0011 g/cm<sup>3</sup> (0.069 lb/ft<sup>3</sup>)Note: (comme vapeur)
- (e) Densité relative : 1.4129 (eau = 1)
- (f) Point de fusion / point de congélation : Donnée non disponible.
- (g) Point/intervalle d'ébullition : -35,378 °F (-196,72 °C)
- (h) Pression de vapeur : Donnée non disponible.
- (i) Solubilité dans l'eau : Inconnue, mais considérée comme faible.
- (j) Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non applicable.
- (k) pH : Non applicable.
- (l) Viscosité : Non applicable.
- (m) caractéristiques de particules : Donnée non disponible.
- (n) Les limites inférieures et supérieures explosion / inflammabilité : Donnée non disponible.
- (o) Point d'éclair : Non applicable.
- (p) Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible.
- (q) Température de décomposition : Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

- Dangers d'explosion : Donnée non disponible.
- Propriétés comburantes : Donnée non disponible.
- Poids moléculaire : 25.4 g/mol
- Seuil olfactif : Donnée non disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

Vitesse d'évaporation	: Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Voir le classement du produit à la section 2.
Volume spécifique	: 15.15 m3/kg (242.70 ft3/lb)
Densité relative de vapeur	: 0.88 (Air = 1) Plus faible ou voisine de celle de l'air.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Se référer aux parties sur la possibilité de réactions dangereuses et/ou sur les matières incompatibles.
10.2 Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
10.3 Réactions dangereuses possibles	: Donnée non disponible.
10.4 Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles. Le mélange avec de l'air et des agents oxydants peut être explosif.
10.5 Matières incompatibles	: Oxygène. Oxydants.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Donnée non disponible.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Voies probables d'exposition

Effets oculaires	:	
Effets cutanés	:	Sans effet nocif.
Effets en cas d'inhalation	:	Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être prévenue de l'asphyxie. L'asphyxie peut causer la perte connaissance sans avertissement et elle peut être si rapide que la victime sera incapable de se protéger.
Effets en cas d'ingestion	:	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.
Symptômes	:	L'exposition à une atmosphère pauvre en oxygène peut causer les symptômes suivants: Vertiges. Salivation. Nausée. Vomissements. Perte de mobilité/conscience

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

## Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité aiguë en cas d'inhalation	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité cutanée aiguë	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Corrosion/irritation cutanée	: Donnée non disponible.
Lésions/irritations oculaires graves	: Donnée non disponible.
Sensibilisation.	: Donnée non disponible.

## Toxicité ou effets chroniques en cas d'exposition à long terme

Cancérogénicité	: Donnée non disponible.
Toxique pour la reproduction	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Donnée non disponible.
Danger par aspiration	: Donnée non disponible.

---

## SECTION 12: Informations ecologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Toxicité envers d'autres organismes	: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

si applicable, se référer à la partie détaillée de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations sur CSA.

## 12.6 Effets nocifs divers

Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

### Effet sur la couche d'ozone

Potentiel de réduction : Donnée non disponible.  
de la couche d'ozone

Potentiel de : Donnée non disponible.  
réchauffement global

---

## SECTION 13: Considerations relatives a l'elimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Contactez le fournisseur si des instructions sont souhaitées. Retournez au fournisseur les produits non-utilisés dans le récipient original. Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de formation de mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un clapet anti-retour de flamme.

Emballages contaminés : Retournez la bouteille au fournisseur.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR

UN/ID No. : UN1954  
Désignation officielle de transport : GAZ COMPRIMÉ INFLAMMABLE, N.S.A., (hydrogene, azote)  
Classe ou division : 2  
Code de tunnel : (B/D)  
Nom(s) : 2.1  
Numéro d'Identification du Danger ADR/RID : 23  
Polluant marin : Non

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

## IATA

UN/ID No. : UN1954  
Désignation officielle de transport : Compressed gas, flammable, n.o.s., (Hydrogen, Nitrogen)  
Classe ou division : 2.1  
Nom(s) : 2.1  
Polluant marin : Non

## IMDG

UN/ID No. : UN1954  
Désignation officielle de transport : COMPRESSED GAS, FLAMMABLE, N.O.S., (Hydrogen, Nitrogen)  
Classe ou division : 2.1  
Nom(s) : 2.1  
Polluant marin : Non

## RID

UN/ID No. : UN1954  
Désignation officielle de transport : GAZ COMPRIME INFLAMMABLE, N.S.A., (hydrogene, azote)  
Classe ou division : 2  
Nom(s) : 2.1  
Polluant marin : Non

### Autres Informations

Évitez le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités. Les informations de transport n'ont pas pour objet de communiquer toutes les réglementations spécifiques relatives à ce produit. Pour des renseignements complets dans ce domaine, veuillez contacter un représentant du service clientèle d'Air Products.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Règlements/lois santé-sécurité-environnement concernant la substance ou le mélange

Pays	Liste réglementaire	Notification
USA	TSCA	Inclus dans la liste.
EU	EINECS	Inclus dans la liste.
Canada	DSL	Inclus dans la liste.
Australie	AICS	Inclus dans la liste.
Corée du Sud	ECL	Inclus dans la liste.
Chine	SEPA	Inclus dans la liste.
Philippines	PICCS	Inclus dans la liste.
Japon	ENCS	Inclus dans la liste.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18  
Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873  
Date d'impression 21.05.2016

Si aucun scénario d'exposition n'est noté pour ce produit, soit ses composants sont exemptés de REACH ou n'atteignent pas le volume minimum pour une évaluation CSA de la sécurité chimique, soit l'évaluation CSA de la sécurité chimique n'est pas terminée.

## SECTION 16: Autres informations

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Notifications de danger :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Indication sur la méthode :

Gaz inflammables Catégorie 1 Gaz extrêmement inflammable. Méthode de calcul

Gaz sous pression Gaz comprimé. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Méthode de calcul

Abréviations et acronymes:

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques Règlement (CE) n° 1907/2006

EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire

ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS# - Numéro du Chemical Abstract Service

PPE - Équipement de protection individuelle

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

DNEL - Dose dérivée sans effet

LC50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée

LD50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

NOEC - concentration sans effet observé

PNEC - Concentration prédite sans effet

RMM - Mesure de gestion des risques

OEL - Valeur limite d'exposition professionnelle

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

CSA - Évaluation de la sécurité chimique

EN - Norme européenne

UN - Nations Unies

ADR - Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

RID - (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises

WGK - classe de danger aquatique

Principales références bibliographiques et sources de données:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version 1.18

Date de révision 22.04.2015

No. SDS 300000002873

Date d'impression 21.05.2016

---

ECHA - Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité

ECHA - Guide sur l'application des critères CLP

La base de données de l'ARIEL

Préparé par: : Air Products and Chemicals, Inc. Global EH&S Product Safety Department

Vous trouverez des informations complémentaires sur notre site Internet consacré à la Gestion des Produits  
<http://www.airproducts.com/productstewardship/>

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit ces Directives dans leur droit national. Règlement (UE) No 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

---